



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29/03/2023

Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, signent le contrat 2023 – 2027 du comité stratégique de la filière « Mode et Luxe »

A l'occasion du salon Made in France Première Vision, **Rima Abdul Malak**, ministre de la Culture, et **Roland Lescure**, ministre délégué chargé de l'industrie, ont signé le contrat de seconde génération du comité stratégique de la filière Mode et Luxe, porté sur l'engagement écologique, la transmission des savoir-faire et la compétitivité des entreprises.

Le comité de filière « Mode et Luxe » est parmi les premiers comités à porter cette deuxième génération de contrat, témoin de son dynamisme et de la bonne cohésion de ses acteurs, de la joaillerie au cuir, de la confection aux arts de la table.

La France est le premier acteur mondial de la mode et du luxe. Cette filière qui rassemble près de 600 000 emplois porte les savoir-faire français à l'international, où le luxe représente 12 % de l'ensemble des exportations de biens.

Les ministres saluent l'engagement de l'ensemble des parties prenantes – PME, centres techniques industriels (CTI), comités professionnels de développement économique (CPDE), et organisations représentatives de la filière, qui ont permis le succès du premier contrat stratégique de filière.

Le nouveau contrat 2023-2027, issu d'une coconstruction entre les ministères de la culture et de l'industrie, priorise la transition écologique de la filière alors que le secteur génère 8 % des émissions de gaz à effet de serre de la France. Dans le cadre de la stratégie nationale de décarbonation et de réindustrialisation verte, **l'Etat mobilise l'ensemble de la filière pour favoriser une mode éco-responsable et fabriquée en France**. Des travaux en lien avec le comité stratégique de la filière Déchets seront entrepris pour calculer la recyclabilité des produits et pour mettre en place un parcours d'accompagnement à la décarbonation.

La transition écologique de la filière est accompagnée par un soutien renforcé à la relocalisation de la production : l'empreinte carbone de la filière textile française pourrait être divisée par deux en produisant en France. **L'Etat a ainsi prévu 25 millions d'euros d'aides dans le cadre de France Relance pour accompagner les entreprises de ce secteur dans une démarche de transition écologique**. C'est le cas des Tissages de Charlieu, labélisée « Entreprise du patrimoine vivant » qui a relocalisé en France le tissage 3D et la confection robotisée de textiles 100% recyclés grâce aux aides de l'Etat.

Le contrat de filière est un puissant outil en faveur de l'émergence de nouveaux talents : citons quelques marques qui ont bénéficié de prêts ou de garanties dans ce cadre : Vanessa Bruno, Egonlab, Jacquemus, Sœur, Lemaire, Y Project, Alexandre Vauthier, etc. Ce nouvel engagement réaffirme le soutien à la création de mode, avec deux appels à projets, le prix ANDAM et le Forum de la Mode, dédiés aux jeunes

marques et jeunes créateurs, ainsi qu'aux métiers d'art de ce secteur, composante essentielle de la créativité française.

Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, a déclaré : « *La France attire les talents du monde entier grâce à un écosystème industriel et créatif particulièrement dynamique qui favorise la diversité et l'excellence. La capacité du secteur de la mode et du luxe à se fédérer, à innover et à embrasser les défis de l'avenir, mais aussi l'accompagnement constant de l'Etat sont les piliers de cette réussite. La vitalité de notre paysage culturel y contribue pleinement aussi (écoles, musées, institutions...) Aujourd'hui le ministère de la culture développe une nouvelle politique en faveur des métiers d'art pour préserver, perpétuer et développer ces savoir-faire qui font l'âme de la France. La deuxième génération du contrat de filière Mode et Luxe donnera un souffle nouveau à cette alliance du public et du privé, notamment pour porter une nouvelle ambition en faveur de la transition écologique et de la jeunesse.* »

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, a déclaré : « *Depuis son premier contrat en 2019, la filière Mode et Luxe a réussi à mobiliser ses membres sur des projets structurants, notamment au moment de la crise Covid. Elle souhaite aujourd'hui se doter d'un nouveau contrat 2023-2027 porté sur l'engagement écologique, la transmission des savoir-faire et la compétitivité des entreprises. Je salue tout particulièrement l'inclusion d'un nouvel axe sur la décarbonation et l'accent mis sur la relocalisation. Je suis fier de signer ce contrat au salon du Made in France première vision qui rappelle à quel point la filière est mobilisée pour travailler ensemble et faire du « Fabriqué en France » une vraie force.* »

Guillaume de Seynes, président du comité stratégique de la filière « Mode et luxe » a déclaré : « *Je suis plus que jamais convaincu de la nécessité et la puissance de l'action collective face aux nombreux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. Ces 12 mesures sont des leviers concrets et pragmatiques pour développer et accompagner nos secteurs dans un cadre soutenable pour l'environnement.* »

Contact presse

Ministère de la Culture

01 40 15 83 31

Service-presse@culture.gouv.fr

Cabinet de Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'industrie

01 53 18 46 19

presse@industrie.gouv.fr

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr